

Animateur scolaire vacataire

Par **Ganache1407**, le **04/10/2024** à **20:19**

Bonjour, je suis animatrice scolaire, j'ai un contrat CDD contractuel pour pause méridienne et TAP. En ce moment je remplace un permanent en maternelle, matin, TAP, soir jusqu'à ce que le service trouve un remplaçant. Sachant que je n'ai pas le BAFA, ai-je le droit de faire autant d'heures et surtout d'être en maternelle. Merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/10/2024** à **12:16**

Bonjour

J'ai été animateur périscolaire. Quand j'ai démarré, je n'avais pas le BAFA. On peut tout a fait être animateur sans le BAFA. Si je me souviens bien un service périscolaire doit avoir moins 50 % d'animateurs titulaires du BAFA. Sachant que les non titulaires ne doivent pas dépasser 20% de l'effectif.

Bref en résumé un site périscolaire peut être composé de :

- 50 % d'animateurs qualifiés BAFA
- 30 % d'animateurs en cours de qualification
- 20 % d'animateurs non qualifiés

Pour le cas des animateurs remplaçants, il n'y a pas de limite d'heure. Dans ma ville on demande simplement aux remplaçants de remplir une fiche pour renseigner leur disponibilité (jours de la semaine et moment de la journée). Un remplaçant peut donc être appelé tous les jours s'il est disponible et que le besoin s'en fait sentir.

Et oui un animateur remplaçant peut travailler en maternelle.

[quote]
jusqu'à ce que le service trouve un remplaçant.

[/quote]
Est-ce que vous avez envie de passer en poste fixe ?

Si le/la DALM du site est satisfait de vous, il pourrait proposer au service de RH de vous passez passer en poste fixe.

Par **Ganache1407**, le **05/10/2024** à **12:30**

Bonjour, merci pour vos explications.